

Versement
1540 W 1 - 54

Identification :

Intitulé/ Analyse : Missions exercées par le Directeur général des services du Conseil général de l'Aube.

Dates extrêmes : 1991 – 2008.

Importance matérielle : 3,3 ml.

Contexte

Services producteurs : Aube. Conseil général. Direction générale des services.

N° d'entrée du versement : 56631, 56633.

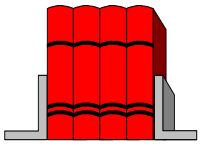
Date d'entrée du versement : 22.03.2011 et 05.04.2011

Conditions d'accès aux documents

Début communicabilité : immédiat

Fin communicabilité : 2059.

Contrôle de la description
Date de rédaction de l'inventaire : décembre 2011



Présentation

Présentation du service producteur

Histoire administrative

Le Conseil général est l'institution qui gère et administre le département. Les conseillers généraux, élus au suffrage universel par canton (l'Aube compte 33 cantons), représentent au sein de l'assemblée départementale, le territoire et sa population.

Le Conseil général est à la fois une institution politique et administrative. Son fonctionnement politique s'organise autour de quatre entités :

- Le Président du Conseil général qui est l'organe exécutif du Département,
- L'Assemblée départementale qui réunit les 33 conseillers généraux du Département,
- La Commission permanente dont les décisions dans tous les domaines de compétence du Conseil général permettent d'assurer la continuité de l'action du Conseil général entre ses réunions plénières,
- Les Commissions d'études, par grands domaines de compétence, chargées de donner un avis sur les affaires soumises au Conseil général ou à la Commission permanente.

Présentation du service versant

Le Directeur général des services (DGS) dirige, anime et coordonne l'ensemble des services de l'administration départementale. Ses services agissent dans le cadre des orientations définies par le Conseil général et son président.

Présentation du contenu du versement

Intérêt du versement

Dans ce versement, on peut constater que la fonction de Directeur général des services est une fonction d'interface entre la population du département et l'administration, mais également entre des élus, qui ont une légitimité politique, et des services, qui ont une compétence technique et administrative.

L'importance de la correspondance entre 1991 et 2008, période d'activité de Philippe PICHERY au sein de l'administration départementale, la diversité des thèmes abordés, de l'intervention demandée à titre individuel, aux projets locaux cantonaux, permet de considérer l'importance de cette fonction.

Tris et éliminations pratiqués

Aucun tri n'a été pratiqué dans ce versement.

Mode(s) de classement adopté(s)

Le mode de classement adopté par le service versant était typologique, et c'est celui qui a été conservé ici.



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. A ce titre, certains dossiers sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des «secrets absolus» (article 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi du 3 janvier 1979 sur les archives.

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 15 juillet 2008 en vertu des articles 17 et 18.

La loi Archives n° 2008-696 instaure le principe de la libre communicabilité des archives publiques à toute personne, et révise les délais spéciaux. Les délais spéciaux sont désormais (suivant le contenu du document) :

-de 25, 50 et 75 ans à compter de la date du document ; le délai de 100 ans tel que le fixait la Loi Archives n° 79-18 étant toujours applicable dans le cas de dossiers ou d'actes mettant en cause des mineurs.

-de 100 et 120 ans à compter de la date de naissance de la personne ou de 25 ans à compter de la date de décès de la personne.

Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

Conditions d'accès au fonds

Aux termes de la loi n°2008-696 sur les archives, les dossiers sont communicables 50 ans à compter de la date du dernier document du dossier.



Plan de classement

N° Articles	*Description*	*Dates extrêmes*
1 – 16	Suivis des projets du département aubois	1991 – 2007
17 – 21	Rédaction des rapports pour aide à la décision par le Conseil général	1993 – 2007
22 – 54	Rencontres régionales ou départementales organisées par le directeur général des services.	1992 - 2008

1540 W 1 -54 MISSIONS EXERCÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'AUBE

ARCHIVES RELATIVES A LA PERIODE D'ACTIVITE, AU SEIN DU CONSEIL GENERAL DE L'AUBE, DE M. PHILIPPE PICHERY.

1540 W 1 -16 Suivis des projets du département aubois : courriers, notes de services, pièces justificatives.

1991 – 2007

1541 W 1	Années 1991-1992	1991 - 1992
1540 W 2	Année 1993.	1993 - 1993
1540 W 3	Année 1994.	1994 - 1994
1540 W 4	Année 1995.	1995 - 1995
1540 W 5	Année 1996.	1996 - 1996
1540 W 6	Année 1997.	1997 - 1997
1540 W 7	Année 1998.	1998 - 1998
1540 W 8	Année 1999.	1999 - 1999
1540 W 9	Année 2000.	2000 - 2000
1540 W 10	Année 2001.	2001 - 2001
1540 W 11	Année 2002.	2002 - 2002
1540 W 12	Année 2003.	2003 - 2003
1540 W 13	Année 2004.	2004 - 2004

1540 W 14 Année 2005.

2005 - 2005

1540 W 15 Année 2006.

2006 - 2006

1540 W 16 Année 2007.

2007 – 2007

1540 W 17 -21 Rédaction des rapports pour aide à la décision par le Conseil général : rapports originaux, annexes, pièces justificatives.

1993 - 2007

1540 W 17 Décisions de la Commission permanente.

1995 - 2003

1540 W 18 Décisions de la Commission permanente.

2005 - 2007

1540 W 19 Décisions de l'Assemblée départementale.

1993 - 1997

1540 W 20 Décisions de l'Assemblée départementale.

1998 - 2000

1540 W 21 Décisions de l'Assemblée départementale.

2001 – 2007

1540 W 22 -54 Rencontres régionales ou départementales organisées par le directeur général des services.

1992 – 2008

1540 W 22 Projets suivis par le président du Conseil général et le président du Conseil régional : notes, correspondance.

1997 – 2006

1540 W 23 -54 Rencontres avec les élus. Constitution de dossiers documentaires sur les cantons : notices descriptives et statistiques des cantons, notes, comptes rendus, correspondance.

1992 - 2008

1540 W 23	Aix-en-Othe.	1992 - 2008
1540 W 24	Arcis-sur-Aube.	1992 - 2008
1540 W 25	Bar-sur-Aube.	1992 - 2008
1540 W 26	Bar-sur-Seine.	1992 - 2008
1540 W 27	Bouilly : communes de A jusqu'à J.	1992 - 2008
1540 W 28	Bouilly : communes de L à S.	1992 - 2008
1540 W 29	Brienne.	1992 - 2007
1540 W 30	Chaource.	1992 - 2004
1540 W 31	Chavanges.	1992 - 2007
1540 W 32	Ervy-le-Châtel.	1996 - 2004
1540 W 33	Essoyes.	1992 - 2008
1540 W 34	Estissac.	1992 - 2003
1540 W 35	La Chapelle-saint-Luc.	1991 - 1997
1540 W 36	Lusigny-sur-Barse.	1991 - 2008
1540 W 37	Marcilly-le-Hayer.	1991 - 2008

1540 W 38	Méry-sur-Seine : communes de B à F.	1997 - 2008
1540 W 39	Méry-sur-Seine : communes de L à S.	1997 - 2008
1540 W 40	Mussy-sur-Seine.	1991 - 2008
1540 W 41	Nogent-sur-Seine.	1991 - 2008
1540 W 42	Piney.	1991 - 2008
1540 W 43	Ramerupt.	1995 - 2008
1540 W 44	Les Riceys.	1991 - 2008
1540 W 45	Romilly-sur-Seine.	1991 - 2008
1540 W 46	Sainte-Savine.	1991 - 2008
1540 W 47	Soulaines.	1991 - 2008
1540 W 48	Troyes 1 : Saint-Parres-aux-Tertres.	1991 - 2008
1540 W 49	Troyes 2 : Lavau, Mergey, Pont-sainte-Marie, Saint-Benoît-sur-Seine, Sainte-Maure, Vailly, Villacerf.	1991 - 2008
1540 W 50	Troyes 4 : Barberey-saint-Sulpice, Le Pavillon sainte-Julie, Payns, Saint-Lyé, Villeloup.	1991 - 2008
1540 W 51	Troyes 6 : Laines-aux-Bois, Saint-André-les-Vergers, Saint-Germain.	1991 - 2008
1540 W 52	Troyes 7 : Saint-Julien-Les-Villas, Rosières-près-Troyes, Laines-aux-Bois.	1991 - 2008

1540 W 53	Vendeuvre.	1995 - 2007
1540 W 54	Villenauxe.	1991 - 2008